

# Procès-verbal

## Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : **Lundi 24 novembre 2025** « Conseil hybride »

Rédactrice : Sibylle COURTEL

40 membres en exercice : 24 présents, 6 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

*Présents* : M. Arno ABERGEL, Mme Elisa BARON, M. Mattéo BARTOLUCCI, Mme Jasmine BRIAND, Mme Charlotte CLAVERIE-ROUSSET, M. Pascal COMBEAU, M. Guillaume DROUOT, M. Joan DUPUCH, Mme Barbara FRELETEAU, M. Régis FRENZEL, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Adeline GOUTTENOIRE, Mme Laetitia GUERLAIN, Mme Romane INGELS, Mme Arwen OGUEZ, M. Nicolas MONCEAU, M. Jérôme PORTA, M. Charles-Édouard SÉNAC, M. Elliot SIMORRE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Justin VILLALBA, M. Sébastien TOURNAUX, M. Jean SAGOT-DUVAUROUX, Mme Manon FAUJANET

*Étaient représentés* : M. Sébastien ARTAUD, Mme Mathilde BRIARD, Mme Caroline LAVEISSIERE, Mme Stéphanie ROUSSEL, M. Anthony DUPLAN, Mme RORET Nathalie

*Membres de droit et invités présents* : Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Nathalie COULOMBEL, Mme Jessica FOUILLOUX-TOMASSET

*Étaient excusés* : Mme Marie LAMARCHE, Mme Bérengère VALLÉE, Mme Carolina CERDA-GUZMAN

### **L'ordre du jour :**

M. Pascal COMBEAU, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 15h07.

#### **1. Approbation du procès-verbal**

M. COMBEAU soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

- **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.**

#### **2. Modification du calendrier universitaire pour les L1**

L'université engage une nouvelle phase de travaux, incluant notamment la réfection de l'amphithéâtre Aula Magna. Initialement prévus de la mi-avril à la fin août, ces travaux devaient permettre une remise en service de l'amphithéâtre au 1er septembre, sans impact sur les cours mais avec quelques incidences sur les examens. Toutefois, les services techniques ont annoncé la nécessité d'un mois supplémentaire d'intervention.

Il n'était pas envisageable de reporter cette prolongation au mois de septembre. La date de début des travaux a donc été avancée à la mi-mars, rendant l'amphithéâtre indisponible à compter du lundi 16 mars. Cette fermeture intervient alors qu'il reste environ un mois de cours, ce qui affecte particulièrement les enseignements de Licence.

Plusieurs solutions ont été étudiées en lien avec le service des emplois du temps du collège DSPEG, auquel revient la gestion des plannings de L1. Parmi ces pistes figurent l'utilisation d'autres amphithéâtres, notamment

celui du site Carrère (800 places), ainsi que les amphithéâtres DUGUY et AUBY, dont certains créneaux se libèrent à cette période de l'année. L'objectif est de limiter les déplacements entre sites et de maintenir la cohérence des plannings. Le recours à la visioconférence serait limité aux situations où aucune autre solution n'est envisageable, en privilégiant systématiquement le présentiel pour les enseignements fondamentaux.

Afin d'alléger la densité des cours et d'éviter des amplitudes horaires trop importantes (y compris des cours en soirée ou le samedi matin), une adaptation du calendrier est proposée : avancer la reprise des cours de L1 à la semaine du 12 janvier, au lieu du 19 janvier comme prévu initialement. Les étudiants n'ayant plus d'exams à cette période, l'amphithéâtre Aula Magna reste disponible, ce qui permet de mieux répartir les enseignements et de préserver un rythme d'apprentissage régulier. Les exams de L1 ont lieu début janvier, ce qui rend possible cet aménagement sans surcharge supplémentaire pour les étudiants. Les travaux n'affectent pas les séances de TD, pour lesquelles il n'existe pas de contrainte de salles.

- **La modification du calendrier universitaire pour les L1 est approuvée à l'unanimité.**

### **3. Capacité d'accueil en L1 et M1**

- Licence - Parcoursup

Le système Parcoursup relevant d'un mécanisme de classement et non de sélection, les capacités d'accueil demeurent inchangées pour la rentrée à venir. La légère réduction demandée l'an passé (-105 places) n'est pas reconduite ; la faculté conserve donc la même capacité globale, soit 1285 places. Pour les licences sélectives, un ajustement marginal est enregistré avec une augmentation d'une place à Vilnius.

- **Les membres du Conseil de la Faculté Droit et science politique sont favorables aux capacités d'accueil en L1 pour l'année 2026-2027.**

- Master – MonMaster

Le système MonMaster relevant de la sélection, les capacités d'accueil en M1 se maintiennent globalement, avec quelques ajustements ponctuels. La principale évolution concerne la fusion des deux parcours du master de droit comparé (affaires et civil), entraînant une réduction mécanique de 5 places. Les responsables de formation conservent par ailleurs la possibilité d'ouvrir des places aux reprises d'études, dès lors que ces formations relèvent de la formation continue.

- **Les membres du Conseil de la Faculté Droit et science politique sont favorables aux capacités d'accueil en M1 pour l'année 2026-2027.**

### **4. Modifications de maquettes**

- L1 et L3 parcours international franco-allemand en Droit

En L1 et en L3, les enseignements dispensés par les enseignants allemands étaient évalués par une épreuve écrite ce qui causait des difficultés aux étudiants français peu à l'aise dans cet exercice. La proposition qui est faite est de laisser le choix aux enseignants d'évaluer leur matière par une épreuve écrite ou orale.

- **La modification de maquette de la licence 1 international franco-allemand (étudiants de Bayreuth à Bayreuth) est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de maquette de la licence 1 international franco-allemand (étudiants de Bordeaux à Bordeaux) est approuvée à l'unanimité.**

- **La modification de maquette de la licence 3 international franco-allemand allemand (étudiants de Bayreuth à Bordeaux) est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de maquette de la licence 3 international franco-allemand allemand (étudiants de Bordeaux à Bordeaux) est approuvée à l'unanimité.**
- M1 droit pénal européen et international : ajout, au deuxième semestre, de l'option « droit international humanitaire ».
  - **La modification de maquette du master 1 droit pénal européen et international est approuvée à l'unanimité.**
- M1 droit public comparé : échange entre la matière obligatoire et une matière à option. La théorie du droit devient une UE à option et le droit du marché intérieur devient une UE obligatoire.
  - **La modification de maquette du master 1 droit public comparé est approuvée à l'unanimité.**
- M2 droit des affaires approfondi : rééquilibrage des barèmes et des ECTS pour valoriser le mémoire, diminuer le poids des examens et mettre l'accent sur l'aspect recherche.
  - **La modification de maquette du master 2 droit des affaires approfondi est approuvée à l'unanimité.**
- M2 droit privé approfondi : rééquilibrage des barèmes et des ECTS pour valoriser le mémoire, diminuer le poids des examens et mettre l'accent sur l'aspect recherche.
  - **La modification de maquette du master 2 droit privé approfondi est approuvée à l'unanimité.**

## **5. Conventions**

- Renouvellement Accord échange étudiant avec Thammasat University (Thaïlande)

Il s'agit d'un accord-cadre d'échange international d'étudiants entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Thammasat, soumis chaque année au conseil. Pour l'année en cours, un seul étudiant de la faculté est concerné. Cet accord ne comporte aucune incidence financière pour la faculté. Cependant, il soulève une question pédagogique : l'offre de formation existante, bien qu'adéquate, n'inclut pas suffisamment de cours en anglais pour accueillir pleinement des étudiants anglophones, en dehors de certaines exceptions. Il a été suggéré que des collègues puissent proposer des cours en anglais pour répondre à ce besoin.

- **Le renouvellement de la convention internationale d'échange d'étudiants avec l'université Thammasat en Thaïlande est approuvé à l'unanimité.**

## **6. Informations sur le budget initial 2026**

La parole est à Mme Jessica FOUILLOUX-THOMASSET, Directrice adjointe en charge des moyens et de la FTLV du Collège Droit, Science Politique, Economie, Gestion (DSPEG).

Le budget initial 2026, présenté au conseil de collège, concerne exclusivement l'offre de formation hors obligations statutaires et hors masse salariale des personnels titulaires. Le périmètre budgétaire est ainsi limité, le collège disposant d'un budget d'environ 9 millions d'euros, pour une masse salariale globale de l'ordre de 35 millions.

- Recettes : le budget consolidé (fonctionnement, investissement, offre de formation) s'établit autour de 6 millions d'euros, dont 656 000 € de dotation de l'établissement, soit seulement 10 % des recettes. Le modèle demeure très dépendant des ressources propres.
- Les principales évolutions sont les suivantes : forte baisse de la formation continue : -10 % en 2026, après -30 % en 2025, soit environ 800 000 € en moins, stagnation de l'apprentissage, malgré de nouvelles ouvertures de diplômes, dans un contexte national de recul des financements, décalage d'encaissement des subventions, sans modification réelle des montants.
- Les dépenses sont relativement stables, mais l'ajustement est nécessaire pour compenser la baisse des recettes : réduction du fonctionnement (et dans une moindre mesure de l'investissement), hausse modérée de la masse salariale sur ressources propres, suivie avec vigilance, augmentation des heures complémentaires, notamment en raison des besoins liés à l'apprentissage et au coût plus élevé des contrats CDD LRU.
- Points de vigilance : droits spécifiques en forte baisse : -40% depuis 2020 (de 660 000 € à un niveau nettement inférieur), constituant un enjeu majeur, fonctionnement réduit pour financer la hausse des charges pédagogiques.
- Conclusion : le budget 2026 reflète un contexte de contraction des recettes, particulièrement en formation continue et sous l'effet des évolutions concernant l'apprentissage. Il impose une gestion prudente des dépenses et un suivi renforcé de la masse salariale sur ressources propres, dans un souci de maintien de la qualité de l'offre de formation.

La parole est à Mme Béatrice POLDER, Responsable Administrative et Financière (RAF) de la faculté de Droit et science politique.

À partir du 1er janvier 2026, la faculté fonctionnera sans dotation propre et reposera exclusivement sur ses ressources propres, rendant son équilibre financier particulièrement sensible aux fluctuations des recettes.

- Les principaux constats sont les suivants : baisse des droits spécifiques (DU, préparations aux concours), accentuée par une diminution nationale des inscriptions, notamment dans les IEJ. Poursuite de la baisse de la formation continue, dans la continuité de la forte contraction constatée l'an dernier. Apprentissage : si l'ouverture de nouvelles formations permet de stabiliser partiellement les recettes, plusieurs diplômes enregistrent une diminution notable du nombre d'apprentis, dans un contexte national défavorable.
- Sur le plan des dépenses : hausse des heures complémentaires et augmentation des charges salariales sur ressources propres, notamment en raison du recours accru aux contrats CDD et LRU. Réduction marquée du budget de fonctionnement, désormais limité à environ 13 %, ce qui impactera les soutiens aux projets facultaires, aux associations et aux activités scientifiques.
- Conclusion : la faculté entre dans un exercice fortement contraint, caractérisé par des recettes en baisse ou en stagnation et par une augmentation structurelle de ses coûts pédagogiques et salariaux. Une gestion particulièrement prudente du fonctionnement sera nécessaire pour maintenir les actions facultaires essentielles.

## 7. Demandes de subventions

### Sur le budget apprentissage

- Association du Master Action Territoriale (AMAT) : dans le cadre du voyage institutionnel à Paris programmé du 6 au 8 mars 2026. Le montant demandé est de 2334€.

➤ **La demande de participation financière de l'association du Master Action Territoriale est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Master 2 Droit et Gestion du Patrimoine : dans le cadre du déplacement des étudiants à Toulouse pour le DFJP (Diplôme Fédéral Juriste du Patrimoine) programmé du 15 au 20 mars 2026. Le montant demandé est de 3000€.

➤ **La demande de participation financière de l'association du Master 2 Droit et Gestion du Patrimoine est approuvée à l'unanimité.**

#### Sur le budget master

- Association du Master 2 Criminologie : dans le cadre du voyage d'étude à Madrid programmé du 9 au 13 février 2026. Le montant demandé est de 900€. Financé sur le budget Master à hauteur de 443€ et sur le budget Faculté à hauteur de 457€.

➤ **La demande de participation financière de l'association du Master 2 criminologie est approuvée (1 vote contre).**

- Association des Échanges Euro-Méditerranéens (DEEM) : dans le cadre du projet institutionnel et culturel de séjour à Paris pour les étudiants de Master 2 programmé du 21 au 22 novembre 2025. Le montant demandé est de 500€. Financé sur le budget Master à hauteur de 300€ et sur le budget Faculté à hauteur de 200€.

➤ **La demande de participation financière de l'association des Échanges Euro-Méditerranéens est approuvée à l'unanimité.**

#### Sur le budget faculté

- Association du Master 2 Criminologie : dans le cadre du voyage d'étude à Madrid programmé du 9 au 13 février 2026. Le montant demandé est de 900€. Financé par le budget Master à hauteur de 443€ et par le budget Faculté à hauteur de 457€.

➤ **La demande de participation financière de l'association du Master 2 criminologie est approuvée (une abstention).**

- Association Just'Act : événement crimes de guerre et crimes contre l'huminité programmé les 24 et 27 novembre 2025. Le montant demandé est de 500€.

➤ **La demande de participation financière de l'association Just'Act est approuvée à l'unanimité.**

- Association La Tribune Montesquieu : dans le cadre de la participation au championnat de France de débat partementaire programmé du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 juin 2026. Le montant demandé est de 500€.

➤ **La demande de participation financière de l'association La Tribune Montesquieu est approuvée (une abstention).**

- Association La Tribune Montesquieu : dans le cadre de l'organisation du concours d'éloquence « L'Odysée » programmé d'octobre à décembre 2025. Le montant demandé est de 450€.

➤ **La demande de participation financière de l'association La Tribune Montesquieu est approuvée (une abstention).**

- Association des Échanges Euro-Méditerranéens (DEEM) : dans le cadre du projet institutionnel et culturel de séjour à Paris pour les étudiants de Master 2 programmé du 21 au 22 novembre 2025. Le montant demandé est de 500€. Financé sur le budget Master à hauteur de 300€ et sur le budget Faculté à hauteur de 200€.

➤ **La demande de participation financière de l'association des Échanges Euro-Méditerranéens est approuvée à l'unanimité.**

- Association des juristes du master droit pénal européen et international de Bordeaux (AJPEIBB) : dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes des étudiants du M2 DPEI programmée le 28 novembre 2025. Le montant demandé est de 376€.

➤ **La demande de participation financière de l'association des juristes du master droit pénal européen et international de Bordeaux est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Master Droit international (AMDI) : dans le cadre du voyage à La Haye programmé du 2 au 6 février 2026. Le montant demandé est de 500€.

➤ **La demande de participation financière de l'association du Master Droit international est approuvée à l'unanimité**

## **8. Questions diverses**

- **Charte sur la surveillance des examens à l'ère de l'IAG**

La parole est à M. Mattéo BARTOLLUCI, Directeur de la licence.

Une charte de bons comportements concernant l'usage de l'intelligence artificielle lors des examens est proposée afin d'être diffusée à l'ensemble des responsables de surveillance à compter de la session de janvier. Cette démarche répond à un constat partagé d'augmentation significative des cas de fraude liés à l'utilisation d'outils d'IA, qu'ils soient détectés ou non. L'objectif est de réduire ces pratiques en renforçant l'information et la vigilance.

La charte prévoit : un rappel systématique et explicite des consignes en début d'épreuve, une insistance sur les sanctions encourues en cas de fraude, une sensibilisation des surveillants, dont certains ne maîtrisent pas encore pleinement les usages et risques associés à l'IA.

Cette initiative, portée au niveau de la faculté de droit, s'inspire des pratiques déjà mises en place dans d'autres composantes, notamment à la faculté d'économie et gestion. Le document reste ouvert aux ajustements : les membres du conseil sont invités à formuler leurs observations afin de l'enrichir.

L'ordre du jour étant épousé, M. COMBEAU clôt la séance à 17h29.